

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 7 février 2020 N° 1999

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## Remise du rapport du collège d'experts présidé par Benoît Potier

« Faire de la France une économie de rupture technologique »

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont reçu ce jour le rapport du collège d'experts mandaté dans le cadre du pacte productif pour identifier les marchés émergents sur lesquels positionner la France. Présidé par Benoît Potier le collège d'experts a intitulé son rapport « Faire de la France une économie de rupture technologique ».

Le Pacte productif, annoncé par le président de la République le 25 avril 2019 porte l'objectif de parvenir au plein emploi, et d'accélérer la transition environnementale de l'économie en misant sur la production française et en se dotant d'une stratégie partagée pour accompagner les grandes transitions (environnementale, numérique, démographique) à horizon 2025-2030.

Le rapport remis aujourd'hui contribue à construire une stratégie claire pour l'avenir du pays, en proposant des marchés émergents sur lesquels l'Etat est en mesure de définir une stratégie de soutien. Ces marchés conjuguent des bases technologiques françaises solides et des réponses à des grands défis sociétaux, tels que : protéger l'environnement, être en bonne santé, mieux se nourrir ou garantir notre souveraineté (notamment numérique). Il s'agit également de répondre à une concurrence internationale intense qui menace notre économie de déclassement.

Le collège d'expert, construit autour du Conseil de l'innovation, propose ainsi de retenir 22 marchés clés, dont 10 prioritaires (dont par exemple l'alimentation durable pour la santé, l'hydrogène, les technologies quantiques ou la santé digitale). Sur chacun de ces marchés émergents, la France a le potentiel pour jouer un rôle de leader.

Sur cette base, le Gouvernement effectuera la sélection finale des marchés prioritaires, et élaborera dans le cadre du pacte productif et avec les acteurs concernés des stratégies d'accélérations ambitieuses. Les moyens du nouveau programme d'investissements d'avenir dont l'élaboration a été demandée par le Premier ministre le 19 décembre dernier ainsi que le réinvestissement dans la recherche que portera la loi de programmation contribueront à la mise en œuvre de ces stratégies.

Lien du rapport : <u>pacte-productif.gouv.fr</u>

## Contacts presse:

Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13 <u>presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</u>
Cabinet de Frédérique Vidal 01 55 55 84 24 <u>secretariat.communication@recherche.gouv.fr</u>